

APPEL D'OFFRES

RFT: 2023/035
File: AP_6/15
Date: 13 June, 2023
To: Prestataires intéressés
From: Julie PILLET, coordinatrice du projet SWAP

Object : Appel d'offres : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Cet appel d'offre est établi dans le cadre du projet « S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique », ci-après désigné Projet SWAP (Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific), financé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 3 millions d'euros. Le projet SWAP vise à améliorer les conditions sanitaires, environnementales, sociales et économiques dans les Pays et Territoires Insulaires du Pacifique par la mise en œuvre d'une gestion adaptée des déchets.
- 1.4. Pour plus d'information, visitez: www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE procède à un appel d'offre auprès de consultants qualifiés et expérimentés qui pourraient apporter leur expertise et leurs services pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis
- 2.2. Les termes de référence de la présente consultation figurent en Annexe A.
- 2.3. Le prestataire retenu doit fournir les services dans la mesure où ils sont applicables, en conformité avec les valeurs et le code de conduite du PROE : https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Y compris la politique du PROE en matière de protection de l'enfance, de garanties sociales et environnementales, de prévention de la fraude et de protection des dénonciateurs, ainsi que de genre et d'inclusion sociale.
- 2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :
- Parler français couramment.
 - Transmettre un CV détaillé précisant les qualifications et les expériences antérieures de chacune des personnes proposées.
 - Fournir au moins 3 références significatives d'études menées dans un domaine similaire à celui du présent appel d'offre.
 - Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (Veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté, votre offre ne sera pas considérée).
 - Fournir une copie de leur licence professionnel, enregistrement au registre du commerce ou équivalent.
- 3.2. Les soumissionnaires doivent déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et signer le **formulaire de conflit d'intérêts** fourni.
- 3.3. **Le soumissionnaire est considéré comme inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion, notamment** la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.
- 3.4. Le soumissionnaire doit signer le **formulaire de déclaration sur l'honneur** fourni avec sa candidature, certifiant qu'il ne se trouve **dans aucune** des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

4. Instruction de soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie dans le cadre de cet appel d'offre doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus ainsi que celles demandées dans le cahier des charges, et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. Le dossier d'appel d'offres doit présenter la proposition complète du consultant intéressé :
- Formulaire d'appel d'offres du PROE et formulaire de conflit d'intérêts.** (Veuillez noter que vous êtes tenu(e) de remplir intégralement toutes les rubriques demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations visant à démontrer que vous répondez aux critères de sélection - NE PAS nous renvoyer à votre CV. Si vous ne le faites pas, votre candidature ne sera pas prise en compte).
 - Formulaire de déclaration sur l'honneur.**
 - Curriculum Vitae** du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
 - Offre technique qui contient les détails pour réaliser les tâches décrites dans le cahier des charges.

e) **Proposition financière** – en utilisant le tableau de proposition financière joint en Annexe B.

- 4.3. Fournir trois références pertinentes à cet appel d'offres en incluant une référence pour les travaux les plus récents.
- 4.4. Les soumissionnaires doivent porter tous les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.
- 4.5. Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6. L'offre soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un soumissionnaire/soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7. L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. L'offre financière doit être présentée en Franc Pacifique (XPF TTC), en utilisant le **tableau de proposition financière** joint.
- 4.9. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

5.1.

- a) Toutes demandes de précisions/clarifications relatives à l'appel d'offre doivent être soumises par email à l'adresse suivante procurement@sprep.org avant le 26 juin 2023. Un résumé des questions reçues et les réponses associées sera disponible sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 28 juin 2023.
- b) Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus de d'appel d'offres est le responsable des achats du PROE.
- c) Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d) Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e) Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement le responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE, en collaboration avec le Service Territoriale de l'Environnement (STE) de Wallis et Futuna, sélectionneront un prestataire sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix, et que le soumissionnaire satisfait aux critères suivants :
- 6.2. Toute proposition qui n'atteindrait pas à minimum 70% des critères techniques sera rejetée, et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critère	Détail	Pondération
Expérience	Expérience d'au moins 5 ans dans le développement d'installations de gestion des déchets, avec une préférence particulière pour l'expérience dans le Pacifique (les CV de chaque membre de l'équipe de projet doivent être fournis).	30%
Proposition technique	Approche générale - méthodologie proposée par le consultant pour réaliser cette mission.	30%
Méthodologie	Calendrier détaillé des activités de travail comprenant la date de début, la collecte des données, les dates des consultations, la remise du rapport, la présentation, etc.	20%

II. Note financière – 20%

Un budget détaillé doit être fourni par le(s) soumissionnaire(s) pour chacune des activités à mettre en œuvre.

La formule suivante sera utilisée pour calculer le score financier, UNIQUEMENT pour les propositions qui obtiennent une note technique supérieure à 70% = :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

7.1

- a) Le PROE peut modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment.
- b) Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c) Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.

- d) Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

- 7.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 04 Juillet 2023, minuit (heure d'Apia, Samoa).**
- 7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.
- 7.3 Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivants : 'RFT 2023/035: **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis .**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax : 685 20231

En personne : déposé en personne dans la boîte « tender » située à la réception du PROE, Vailima, Samoa.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue.

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations sur une ou plusieurs offres avant l'attribution d'un contrat, de diviser une attribution/répartition et d'envisager une attribution/répartition localisée entre toutes les offres, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans acceptation écrite préalable des candidats.

Un contrat est en vigueur dès lors qu'il est signé par le PROE et le prestataire sélectionné. Toute discussion contractuelle/travail effectué/marchandises fournies avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section **Plaintes du site web**. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Termes de Référence

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis

1. CONTEXTE

1.1 Généralités

Dans le cadre du volet « financement durable » du projet SWAP (*Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific*) financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), le Service Territorial de l'Environnement (STE), point focal du Territoire du projet, envisage la construction d'une installation de valorisation des déchets métalliques. L'objectif de cette installation est de valoriser localement les déchets métalliques collectés au CET de Vailepo à Wallis.

A ce titre, une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études Calédonie Bureau d'Etudes afin de définir les dispositions techniques et financières pour mettre en œuvre une filière de valorisation locale des déchets métalliques. Le rapport de faisabilité est annexé au présent cahier des charges. Cette installation devra permettre 1) le démantèlement des véhicules hors d'usage pour récupération et revente de pièces détachées et 2) la fonte d'aluminium pour valorisation locales sous formes d'ustensiles de cuisine, auge à cochons, ou autre.

Suite à cette étude de faisabilité, un appel à manifestation d'intérêt a été publié afin de sélectionner un porteur de projet pour exploiter l'installation. L'installation de valorisation sera construite sur une parcelle mise à disposition par le porteur de projet sélectionné. Le dossier de candidature déposé par le porteur de projet sera transmis au prestataire retenu pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la réunion de lancement et servira de base à la réalisation des études comprises dans la présente mission.

Le présent cahier des charges vise à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre pour la conception de l'installation de valorisation des déchets métalliques comprenant :

- Un Atelier de 120 m² doté de :
 - o Un espace de démantèlement des véhicules hors d'usage et réparation de véhicules,
 - o Une fonderie artisanale ;
- Un espace de vente de 95 m² équipé de (note le bâtit est déjà existant et devra faire l'objet de travaux de mise aux normes) :
 - o Un espace de stockage des pièces détachées et produits issus de la fonderie,
 - o Un espace magasin,
 - o Un espace bureau/sanitaire,
- L'ensemble des VRD nécessaires à l'exploitation du site.

1.2 Présentation de la zone d'étude

L'installation sera construite sur un terrain de 450m² situé au RT1 intersection RT6 à Halalo, Mua.



1.3 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel global pour la construction de l'installation et l'achat du matériel connexe a été estimé par le porteur de projet à 26 000 000 PCF.

Le budget alloué par le projet SWAP pour la réalisation de cette mission y compris frais liés à la présente prestation d'AMO est de 15 360 000 CFP (129 000€). Un cofinancement ultérieur pourra être ajouté si la réalisation complète de cette installation le nécessitait.

Compte tenu du budget prévisionnel des travaux et des fonds disponibles à ce jour, un phasage des travaux devra être envisagé. La priorité sera donnée à la construction et mise en service de l'atelier. Des installations provisoires pourront être intégrées à cette première phase de travaux (conteneurs maritimes pour le stockage, algeco de bureau et sanitaire hors sol) de manière à permettre le bon fonctionnement de l'installation durant la phase de transition avant création de l'espace de stockage et de vente.

2. OBJET DE LA MISSION

Le présent Cahier des charges/termes de référence a pour objectif de sélectionner un prestataire à qui sera confié les études préalables et la maîtrise d'œuvre pour la **conception d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis.**

Les études sont réalisées pour le compte du Programme Régional Océanien de l'Environnement, en collaboration avec le Service Territorial de l'Environnement des Îles de Wallis et Futuna et le porteur de projet sélectionné pour exploiter cette installation.

Cette mission sera financée par le Programme Régional Océanien de l'Environnement via le projet SWAP. Un cofinancement ultérieur pourra être ajouté selon les besoins du projet.

3. CONTENU DE LA MISSION

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une installation de valorisation des déchets métalliques doit permettre 1) de préparer les documents de projets (plans et descriptifs techniques), 2) estimer le budget global du projet, 3) d'établir le dossier de consultation des entreprises, 4) définir un phasage des travaux au regard du budget disponible à ce jour et 4) suivre la réalisation des travaux jusqu'à réception.

III.1 Tranche ferme

La tranche ferme comprend les prestations suivantes :

- TF1 : Au démarrage de la mission, le prestataire fera réaliser le levé topographique de la zone de projet y compris débroussaillage et pré-terrassement ;
- TF2 : Réalisation d'un avant-projet détaillé (APD), incluant l'estimation financière du projet global, et la définition du phasage des travaux ;

Nota : s'entend par travaux de la phase I, l'intégralité des travaux réalisables dans l'enveloppe budgétaire allouée au projet et qui répondent aux besoins fonctionnels de l'installation. Ceci inclut la construction et mise en service de l'atelier et la mise en place, si nécessaire d'équipements connexes provisoires durant la phase transitoire avant aménagement de l'espace de stockage et de vente (travaux (conteneurs maritimes pour le stockage, algeco de bureau et sanitaire hors sol).

III.2 Tranche optionnelle

L'option comprend les prestations suivantes :

- TC1 : Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour les travaux réalisés dans la cadre de la phase I,
- TC2 : Analyse des offres et rédaction du rapport d'analyse,
- TC3 : Suivi des travaux de la phase I.

La décision de donner suite à cette option se fera en fonction des résultats de l'APD.

4. DETAIL DES PRESTATIONS PREVUES AU PRESENT MARCHÉ

IV.1 Levé topographique de la zone d'étude (TF1)

Dès le démarrage de la présente mission, le prestataire retenu fera réaliser un levé topographique de la parcelle des travaux y compris raccordement sur la route d'accès, la localisation et altimétrie des réseaux, etc. nécessaire à la réalisation des plans de projet.

Si la réalisation de levé topographique le nécessite, le prestataire fera réaliser le défrichage et pré-terrassement de la parcelle (décapage de la terre végétale et mise à niveau altimétrique de des zones de raccord entre la zone des futurs travaux et de la voie d'accès.

IV.2 Établissement d'un avant-projet détaillé (APD) pour la construction d'une installation de valorisation des déchets métalliques (TF2)

L'APD vise à définir précisément les aménagements à mettre en œuvre (bâtiments, accès, réseaux, etc.) dans le cadre de la construction de l'installation de valorisation des déchets métalliques. Les

documents réalisés par le futur exploitant de l'installation seront mis à disposition du prestataire sélectionné suite à la réunion de lancement de la présente mission.

L'objectif de cette étude est d'avoir une vision précise des travaux et d'en estimer le coût global. A ce titre, une estimation financière du coût global de l'installation devra être réalisée.

Un calendrier sera fourni détaillant chaque étape des travaux. Un phasage sera également établi dans le cas où le budget alloué à ce jour ne pourrait couvrir l'intégralité des dépenses.

Une réunion de présentation de l'APD sera organisée avec les représentants du STE, du PROE ainsi que le porteur de projet.

IV.3TC1 : Rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) du marché de travaux et analyse des offres

La présente mission comprend la rédaction du DCE pour sélectionner la ou les entreprises en charge de la construction de la future installation.

Les pièces du DCE comprendront les éléments techniques et graphiques nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

IV.4TC2 : Analyse des offres

A l'issue de la consultation des entreprises, le prestataire réalisera l'analyse des offres des soumissionnaires reçues en réponse à l'appel d'offres pour les travaux et rédigera également le rapport d'analyse de ces offres en concertation avec les représentants du PROE et du STE.

IV.5TC3 : Suivi de travaux

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également requise pour la phase de suivi des travaux de construction de l'installation.

La mission d'assistance du maître d'ouvrage couvrira également :

- la Direction de l'exécution du ou des Contrats de Travaux (DCT) ;
- l'Assistance aux Opérations de Réception (AOR) ainsi que la période de garantie de parfait achèvement.

IV.6Déplacements

Tous les déplacements rendus nécessaires pour les besoins de la mission (transport, hébergement, restauration...), devront être organisés et pris en charge par le Titulaire sélectionné pour la présente mission. Par conséquent, tous les coûts connexes doivent être inclus dans les propositions financières.

4. CALENDRIER

Les différentes prestations comprises dans la présente mission devront être réalisées en respectant les délais suivants :

- Tranche ferme :
 - o TF1 : Consultation des entreprises pour réalisation du levé topographique y compris défrichage et pré-terrassement : 1 semaine à partir de la date de signature du marché ;

- TF2 : Préparation des documents du projet, y compris estimation financière du projet global et phasage des travaux : 3 semaines à partir de la réception du levé topographique ;
- Tranche optionnelle :
 - TC1 : Rédaction du cahier des charges : 3 semaines à partir de la validation de l'APD ;
 - TC2 : Analyse des offres : 2 semaines à partir de la réception des offres ;
 - TC3 : Durée des travaux : 6 mois maximum.

Note : les travaux devront être réceptionnés au plus tard le 30 septembre 2024 date de fin de mise en œuvre du projet SWAP.

5. PAIEMENTS

Le Titulaire sélectionné pour cette prestation sera rémunéré au forfait.

Les paiements seront effectués par phase après validation des livrables, selon le tableau de rémunération suivant :

Tâche	Montant
TF1 : Réception du levé topographique	
TF2 : Validation de l'APD	
TC1 : Transmission du cahier des charges	
TC2 : remise du rapport d'analyse des offres	
TC3a : Suivi de chantier – ½ durée total	
TC3b : Suivi de chantier – réception des travaux	